

Plan Biodiversité Climat



Département de la Vendée

Karine de SAINT MICHEL

Pôle Infrastructures et Désenclavements – Direction des Routes,
des Mobilités et de l'Habitat - Service Habitat
40 rue du Maréchal Foch – 85 923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tel : 02 28 85 86 02

karine.desaintmichel@vendee.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le plan Biodiversité Climat a été voté le 25 septembre 2020 par le Conseil Départemental de la Vendée.

Le Plan Biodiversité Climat est composé de 62 actions auxquelles le Département consacre 50 millions d'euros sur 3 ans. Il a pour objectif de :

- Poursuivre la transition écologique,
- Limiter l'impact des activités humaines,
- Accompagner les acteurs de terrain,
- Porter des actions opérationnelles, une écologie de proximité,
- Conforter la qualité de vie reconnue à la Vendée.

Le plan est organisé autour de 4 axes :

1. Développer : poursuivre la transition écologique,
2. Préserver : sauvegarder la nature et la diversité de nos paysages,
3. Sensibiliser : faire connaître pour faire aimer,
4. Réduire : impliquer les Vendéens au quotidien.

Concernant l'habitat, l'objectif inscrit dans ce plan est d'adapter le bâti aux enjeux environnementaux ce qui se traduit par :

- Une étude pour dresser le panorama de la production des éco-matériaux et de leurs utilisations dans le domaine de la construction et de la rénovation de logements afin de pouvoir accompagner le recours à ces éco-matériaux par la suite ;
- Une réflexion pour encourager la qualité environnementale des logements sociaux.

En 2021 et 2022, trois sessions de formations sur les éco-matériaux ont été conduites à destination des opérateurs de l'habitat. Au total, ce sont 34 professionnels qui ont été formés.

En juin 2021, un Club Habitat réunissant les chargés de mission Habitat des EPCI s'est tenu sur la thématique des éco-matériaux.